

<p>MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE</p> <p>CONCOURS EXTERNE ET INTERNE DE BIBLIOTHECAIRES ADJOINTS SPECIALISES</p> <p>Session de 2009</p> <p>Vendredi 27 février 2009 de 8 h 30 à 11 h 30</p>	<p><u>Epreuve n° 1</u></p> <p>Composition sur un sujet relatif aux bibliothèques, aux services de documentation et à leur environnement professionnel.</p> <p>Durée de l'épreuve : 3 heures</p> <p>Coefficient : 3</p>
--	---

A T T E N T I O N

Aucun document n'est autorisé.

Il vous est rappelé que votre identité ne doit figurer que dans la partie supérieure de la bande en-tête de la copie (ou des copies) mise(s) à votre disposition. Toute mention d'identité portée sur toute autre partie de la copie (ou des copies) que vous remettrez en fin d'épreuve (2^e partie de la bande en-tête, dans le texte de devoir, en fin de copie ...) mènera à l'annulation de votre épreuve.

S U J E T :

Comment les bibliothèques procèdent-elles aujourd'hui pour donner accès à leur offre numérique en ligne, la signaler et la présenter ?

Vous illustrerez votre analyse par des exemples précis.